

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 689**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **3 avril 2023**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 689** décrétant un Programme municipal de subvention pour la végétalisation des bandes riveraines.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 12 avril 2023.



Crystel Poirier, LL.L, OMA  
Greffière